

POUR L'ÉCOLE
DE LA CONFIANCE

NOUVEAU LYCÉE GÉNÉRAL ET TECHNOLOGIQUE

PRÉSENTATION AUX PERSONNELS
DE L'ÉDUCATION NATIONALE



SOMMAIRE

- Rappel des ambitions du nouveau lycée d'enseignement général et technologique
- L'accompagnement et l'orientation pendant l'année scolaire 2020-2021
- La nouvelle Seconde générale et technologique : grille horaire et nouveaux programmes
- Les nouveautés en classe de Première et de Terminale : nouveaux enseignements, grille horaire et contrôle continu
- Des ressources à disposition des familles
- Annexes : accompagnement handicap et formation des enseignants
- Les textes officiels

POUR L'ÉCOLE
DE LA CONFIANCE

Rappel des ambitions du nouveau lycée général et technologique

AMBITIONS DU NOUVEAU LYCÉE GT

■ Un nouveau baccalauréat général et technologique en juin 2021

- Simplifier une organisation trop compliquée
- Valoriser le travail et la régularité des lycéens
- Mieux accompagner les élèves dans la conception de leur projet d'orientation
- Servir de tremplin vers la réussite dans le supérieur

■ Évolutions des enseignements et de la scolarité en LEGT

- Tests de positionnement au début de l'année de Seconde (français et mathématiques)
- Accompagnement personnalisé en fonction des besoins de l'élève
- Temps dédié à l'aide aux choix d'orientation dès le début de la Seconde
- Intervention de deux professeurs principaux en Terminale
- Des enseignements communs (en voie G et en voie T) permettant l'acquisition d'une culture commune
- Des enseignements de spécialité en cycle terminal : trois en Première, deux en Terminale
- Des enseignements optionnels possibles
- Introduction d'une part de contrôle continu dans la note finale du baccalauréat (40%, dont 30% au titre des évaluations communes et 10% au titre des bulletins scolaires)

■ Une transformation progressive du lycée GT

- Premières évolutions de la classe de Seconde GT en 2018-19
- Rénovation des classes de Seconde et Première à la rentrée 2019
- Rénovation de la classe de Terminale à la rentrée 2020

■ De nouveaux programmes en vigueur

- En Seconde et Première depuis la rentrée 2019
- En Terminale depuis la rentrée 2020

L'accompagnement et l'orientation pendant l'année 2020-2021

Tous les élèves sont désormais
concernés par la réforme du lycée
général et technologique

L'ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISÉ

■ Deux volets

- Soutien de l'élève dans sa progression, en fonction de ses besoins identifiés lors des tests de positionnement
- Accompagnement de l'élève dans ses choix d'orientation et son projet d'études

■ Une organisation

- Un projet de l'équipe pédagogique coordonné par le professeur principal de la classe
- Une mise en œuvre possible par tous les enseignants, dans le cadre de leur service ou en heures supplémentaires
- Un appui des conseillers principaux d'éducation, professeurs documentalistes et psychologues de l'éducation nationale

EN SECONDE : ACCOMPAGNEMENT SOUTIEN - LE TEST DE POSITIONNEMENT

- Tests numériques de 50 minutes en mathématiques et français (entre le 14 septembre et le 2 octobre)
 - Correction automatisée
 - La communication des résultats aux familles est essentielle et sera organisée avant les congés de la Toussaint (résultats anonymes partagés entre l'élève, sa famille et ses enseignants).
 - Mise en place de l'accompagnement personnalisé à la lumière des résultats des tests.
- Les changements pour la rentrée 2020
 - Un profil des acquis et des besoins de chaque élève, pour les différentes compétences évaluées beaucoup plus détaillé. L'analyse des résultats des élèves se fera sur la base de six groupes pour offrir des bilans individuels plus précis.
 - Un rendu par classe selon les degrés de maîtrise immédiatement disponible.
 - Une mise à disposition ultérieure des consolidations à différents niveaux (classe, lycée, département, académie, ...) avec des repères nationaux.
 - Dès le début des passations le 14 septembre, un document présentant la moitié des exercices passés par les élèves sera mis à disposition des équipes pédagogiques.

Outils à disposition

- [Une page dédiée sur Eduscol](#)

ACCOMPAGNEMENT AU CHOIX D'ORIENTATION

■ Trois objectifs

- Affiner progressivement son projet d'études : aide au choix de la voie, des spécialités...
- Accompagner dans la conception d'une orientation post baccalauréat : connaître les formations et les débouchés de l'enseignement supérieur
- Découvrir le monde professionnel et s'y repérer

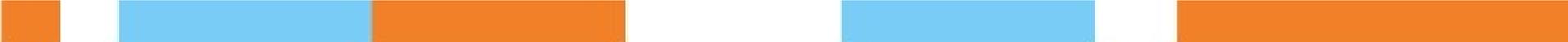
■ Deux types d'acteurs

- Accompagnement par les personnels de l'Éducation nationale
- Changement : depuis la loi pour « la liberté de choisir son avenir professionnel », les régions peuvent participer à l'information sur les métiers et les formations en mandatant des partenaires extérieurs

■ Modalités de mise en œuvre

- Une démarche active et de projet
- L'utilisation de cas concrets et de supports diversifiés
- Des activités en autonomie ou en groupe
- Des mises en perspectives dans une grande variété de secteurs professionnels et domaines de formation

L'accompagnement aux choix d'orientation est organisé par référence – à titre indicatif – à un volume de 54h élèves annuelles.



OUTILS ACCOMPAGNEMENT DANS L'ORIENTATION EN SECONDE

Depuis 2018-2019, les élèves de seconde générale et technologique disposent de deux sites dédiés, conçus par l'ONISEP, pour construire leur démarche de choix d'orientation :

- www.secondes-premieres2019-2020.fr, qui propose cinq étapes pour construire son orientation au lycée général et technologique
- www.horizons2021.fr, spécifiquement dédié au choix des enseignements de spécialité en fin de seconde

Ces deux outils vont être actualisés pour correspondre à la situation des élèves de seconde 2020-2021 et seront mis en ligne au cours du premier trimestre.

POUR L'ÉCOLE
DE LA CONFIANCE

La Seconde générale et technologique

LE TRONC COMMUN DE LA SECONDE GENERALE ET TECHNOLOGIQUE

■ Tous les élèves de Seconde générale et technologique suivent les mêmes enseignements communs :

- Français : 4h
- Histoire-géographie : 3h
- LVA et LVB : 5h30
- Mathématiques : 4h
- Physique-chimie : 3h
- Sciences de la vie et de la Terre : 1h30
- Éducation physique et sportive : 2h
- Enseignement moral et civique : 18h annuelles
- Sciences économiques et sociales : 1h30
- Sciences numériques et technologie : 1h30

LES ENSEIGNEMENTS OPTIONNELS DE LA SECONDE GÉNÉRALE ET TECHNOLOGIQUE

■ Tous les élèves de Seconde générale et technologique peuvent **choisir au plus deux enseignements optionnels non obligatoires*** :

■ **1 enseignement optionnel général au choix parmi :**

- Langues et cultures de l'Antiquité* (*latin ou grec*) : 3h
- Langue vivante C : 3h
- Langue des signes française (LSF) : 3h
- Arts : 3h
- EPS : 3h
- Arts du cirque : 6h

■ **1 enseignement optionnel technologique au choix parmi :**

- Management et gestion : 1h30
- Santé social : 1h30
- Biotechnologies : 1h30
- Sciences de laboratoire : 1h30
- Sciences de l'ingénieur : 1h30
- Création et innovation technologiques : 1h30
- Création et culture – design Atelier artistique : 6h
- Culture et pratique de la danse / ou de la musique / ou du théâtre 6h

***Exception:** Les enseignements optionnels de LCA latin et grec peuvent être choisis en plus des 2 options

Aucun enseignement optionnel n'est exigé pour l'accès à la voie générale ou aux séries de la voie technologique

EN ROUTE VERS LA PREMIERE : RAPPEL DU CALENDRIER EN CLASSE DE SECONDE

- **Avant les vacances de Noël**, chaque lycée informe les élèves et les familles des enseignements de spécialité qui seront disponibles au sein de l'établissement.
- **À la fin du deuxième trimestre**, chaque famille formule des souhaits d'orientation grâce à la « fiche dialogue ».
- Pour la **voie générale**, au **2^{ème} trimestre**, l'élève et sa famille indiquent **4 enseignements de spécialité** (5 si l'une des spécialités envisagées n'est pas proposée dans l'établissement) qui l'intéressent pour la classe de 1^{re}.
- Le conseil de classe émet des recommandations sur ces souhaits, en fonction du potentiel de l'élève et des organisations de l'établissement.
- Ces projets font l'objet d'échanges entre la famille, l'élève et l'équipe éducative. Au troisième trimestre, si l'avis du conseil de classe est favorable pour l'orientation vers la voie générale, l'élève et la famille font le **choix de 3 spécialités** pour la classe de première.
- Pour la **voie technologique**, l'élève et sa famille indiquent leurs souhaits de série qui fera l'objet d'une décision d'orientation au troisième trimestre après discussion avec l'équipe éducative.

Les classes de première et de terminale : enseignements, grille horaire, contrôle continu

LES CLASSES DE PREMIÈRE ET DE TERMINALE

- Dans chaque voie, générale ou technologique :

Des enseignements communs à tous les élèves

Des enseignements de spécialité pour chacun

- Attachés à la série en voie technologique
- Choisis par les élèves en voie générale

Des enseignements optionnels pour les élèves qui le souhaitent

EN PREMIÈRE DE LA VOIE GÉNÉRALE

■ Enseignements communs

- Français : 4h
- Histoire-géographie : 3h
- LVA et LVB : 4h30
- Éducation physique et sportive : 2h
- Enseignement scientifique : 2h
- Enseignement moral et civique : 18h annuelles

■ 1 enseignement optionnel au plus* (3h hebdomadaires par option) à choisir parmi :

- Langue vivante C
- Arts
- Education physique et sportive
- Langues et cultures de l'antiquité (LCA)*
- Langue des signes française (LSF)

***Exception** : Les enseignements optionnels de LCA latin et grec peuvent être choisis en supplément

■ 3 enseignements de spécialité (4h hebdomadaires par spécialité) à choisir parmi :

- Arts (arts plastiques ou arts du cirque ou musique ou théâtre ou cinéma-audiovisuel ou danse ou histoire des arts)
- Biologie-écologie (dans les lycées agricoles uniquement)
- Histoire-géographie, géopolitique et sciences politiques
- Humanités, littérature et philosophie
- Langues, littératures et cultures étrangères et régionales
- Littérature, langues et cultures de l'Antiquité
- Mathématiques
- Numérique et sciences informatiques
- Physique-chimie
- Sciences de la vie et de la Terre
- Sciences de l'ingénieur
- Sciences économiques et sociales



EN PREMIÈRE DE LA VOIE TECHNOLOGIQUE

■ Enseignements communs à toutes les séries

- Français : 3h
- Histoire-géographie : 1h30
- LVA et LVB (+ enseignement technologique en LVA) : 4h (dont 1h d'ETLVA)
- Éducation physique et sportive : 2h
- Mathématiques : 3h
- Enseignement moral et civique : 18h annuelles

EN VOIE TECHNOLOGIQUE

■ L'organisation en séries est maintenue

Les élèves optant pour la voie technologique se dirigent vers **une série, qui déterminera leurs enseignements de spécialité** :

- STL : Sciences et technologies de laboratoire
- STD2A : Sciences et technologies du design et des arts appliqués
- STI2D : Sciences et technologies de l'industrie et du développement durable
- STMG : Sciences et technologies du management et de la gestion
- STAV : Sciences et technologies de l'agronomie et du vivant (dans les lycées agricoles uniquement)
- STHR : Sciences et technologies de l'hôtellerie et de la restauration

La série TMD devient S2TMD avec l'intégration du théâtre

- S2TMD : Sciences et techniques du théâtre, de la musique et de la danse

■ 2 enseignements optionnels au plus à choisir parmi :

- Langue vivante C (série STHR)
- Langue des signes française (LSF)
- Arts
- Education physique et sportive

Focus : La filière STHR s'intègre dès la Seconde

EN TERMINALE DE LA VOIE GÉNÉRALE

■ Enseignements communs

- Philosophie : 4h
- Histoire-géographie : 3h
- LVA et LVB : 4h
- Éducation physique et sportive : 2h
- Enseignement scientifique : 2h
- Enseignement moral et civique : 18h annuelles

■ 1 enseignement optionnel au plus* (3h hebdomadaires par option) à choisir parmi :

- Langue vivante C
- Langue des signes française (LSF)
- Arts
- Education physique et sportive
- Langues et cultures de l'antiquité (LCA)*

■ 1 enseignement optionnel de terminale au plus* (3h hebdomadaires par option) à choisir parmi :

- Mathématiques complémentaires
- Mathématiques expertes
- Droit et grands enjeux du monde contemporain (DGEMC)

***Exception** : Les enseignements optionnels de LCA latin et grec peuvent être choisis en supplément

■ 2 enseignements de spécialité (6h hebdomadaires par spécialité) à choisir parmi :

- Arts (arts plastiques ou arts du cirque ou musique ou théâtre ou cinéma-audiovisuel ou danse ou histoire des arts)
- Biologie-écologie (dans les lycées agricoles uniquement)
- Histoire-géographie, géopolitique et sciences politiques
- Humanités, littérature et philosophie
- Langues, littératures et cultures étrangères et régionales
- Littérature, langues et cultures de l'Antiquité
- Mathématiques
- Numérique et sciences informatiques
- Physique-chimie
- Sciences de la vie et de la Terre
- Sciences de l'ingénieur
- Sciences économiques et sociales

EN TERMINALE DE LA VOIE TECHNOLOGIQUE

■ Enseignements communs à toutes les séries

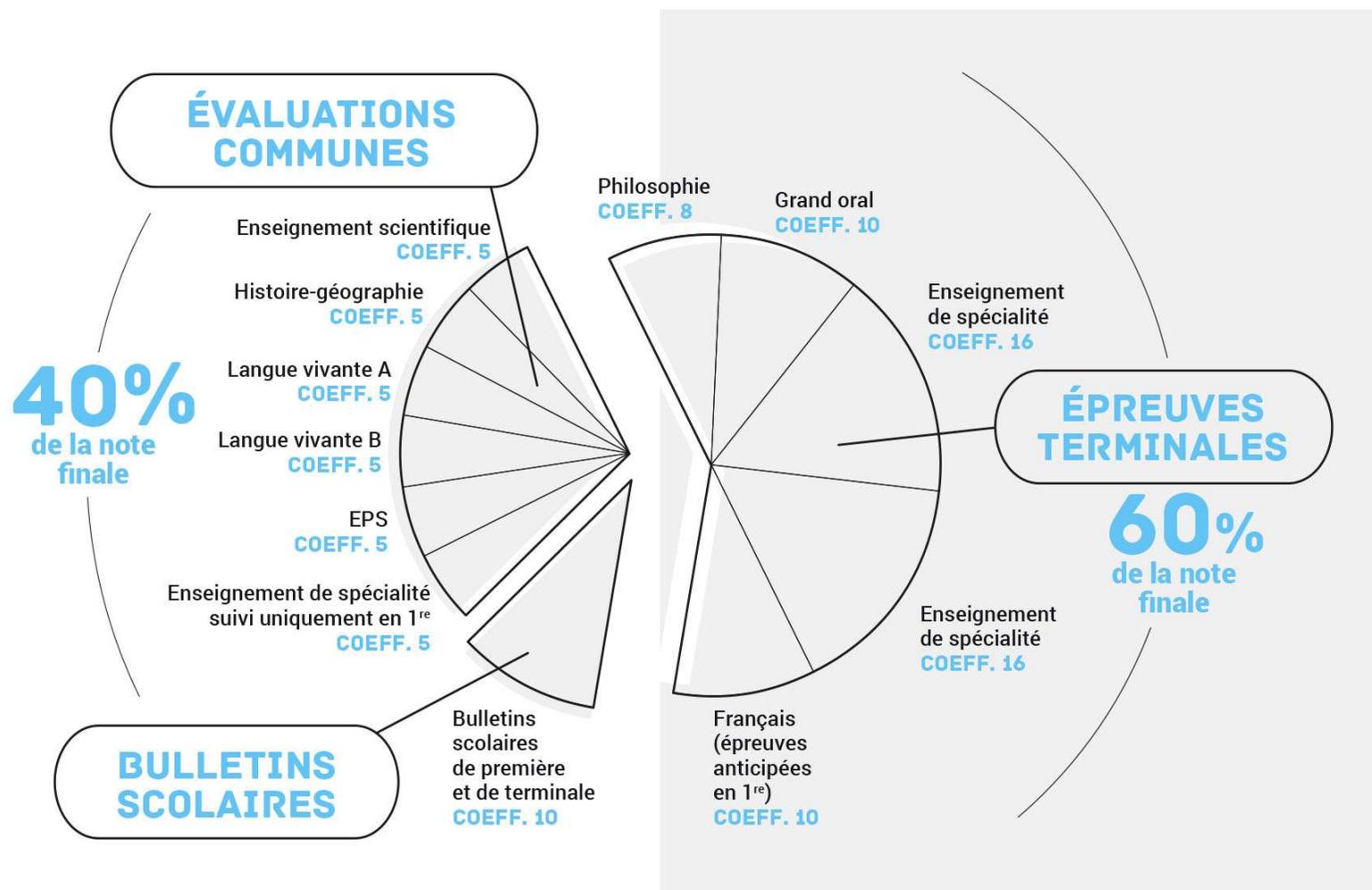
- Philosophie : 2h
- Histoire-géographie : 1h30
- LVA et LVB (+ enseignement technologique en LVA) : 4h (dont 1h d'ETLVA)
- Éducation physique et sportive : 2h
- Mathématiques : 3h
- Enseignement moral et civique : 18h annuelles

■ 2 enseignements de spécialité propres à chaque série

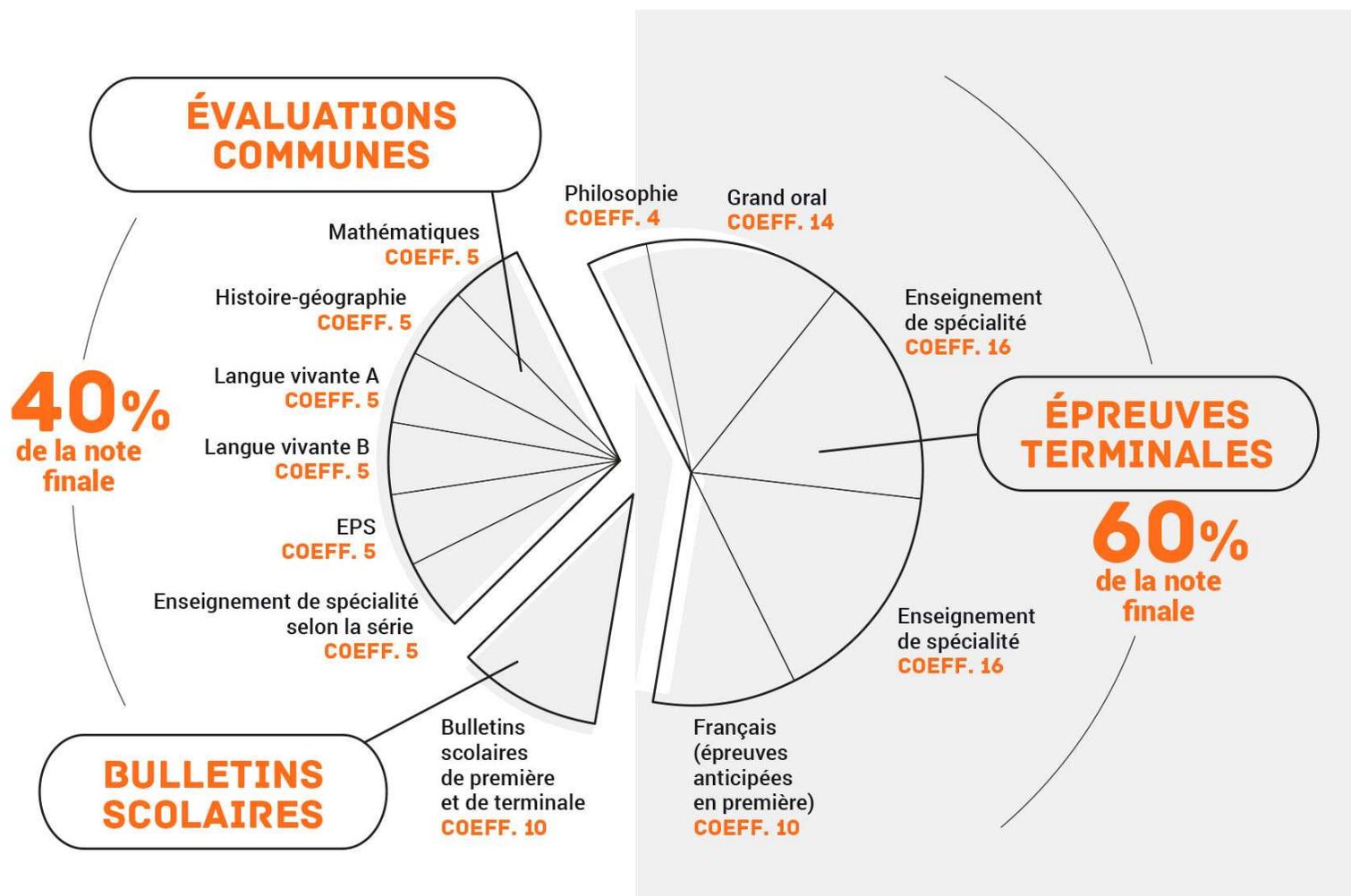
■ 2 enseignements optionnels au plus à choisir parmi :

- Langue vivante C (série STHR)
- Langue des signes française (LSF)
- Arts
- Education physique et sportive

LES ÉPREUVES DU NOUVEAU BACCALAURÉAT GÉNÉRAL

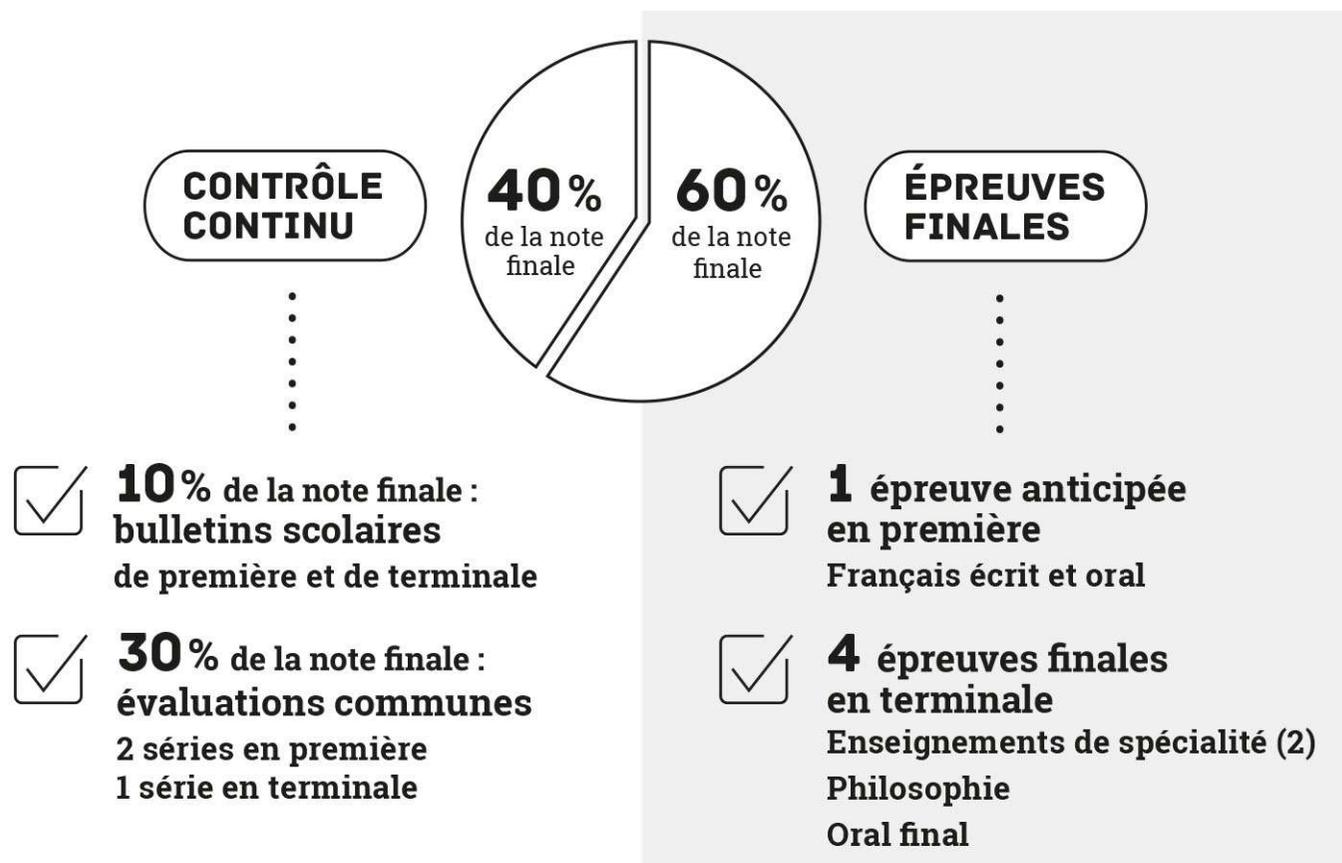


LES ÉPREUVES DU NOUVEAU BACCALAURÉAT TECHNOLOGIQUE



⚠ En raison de la crise sanitaire, les évaluations communes de 1^{re} et terminale de l'année scolaire 2020-2021 sont annulées et les notes correspondantes remplacées par les moyennes des bulletins scolaires.

LE CONTRÔLE CONTINU DANS LE BACCALAUREAT



Modalités de calcul

- [Note de service du 23 juillet 2020](#)
- [Diaporama contrôle continu](#)

⚠ En raison de la crise sanitaire, les évaluations communes de 1^{re} et terminale de l'année scolaire 2020-2021 sont annulées et les notes correspondantes remplacées par les moyennes des bulletins scolaires.

LES ÉVALUATIONS COMMUNES

5 principes d'équité pour l'organisation des évaluations communes :

- Copies anonymes
- Choix des sujets par le chef d'établissement dans une banque nationale de sujets sur proposition de l'équipe pédagogique. Les professeurs ont la possibilité d'indiquer dans la banque nationale de sujets leurs avis sur les sujets
- Correction par d'autres professeurs que ceux de l'élève
- Commissions académiques d'harmonisation à la fin de la Première et à la fin de la Terminale
- Organisation laissée à l'initiative du chef d'établissement

Rappel : L'organisation des séries d'évaluations est propre à chaque établissement sous l'autorité du chef d'établissement. Les évaluations communes ne sont pas une reproduction des « bacs blancs », calqués sur les épreuves finales. Elles répondent à des organisations plus simples.

Modalités d'organisation

- [Note de service du 23 juillet 2020](#)
- [Diaporama contrôle continu](#)

Modalités d'évaluation

- [Note de service du 23 juillet 2020](#)

Ce qui ne change pas :
L'EPS est évalué en cours
de formation en classe
de terminale

CALENDRIER DES ÉVALUATIONS COMMUNES EN CLASSE DE PREMIÈRE

1 ^{er} trimestre	2 ^e trimestre	3 ^e trimestre
		
Histoire-géographie		
		
LVA / LVB		
		
Mathématiques*		
		
Enseignement scientifique**		
		
Enseignement de spécialité suivi en 1 ^{re} uniquement		

* Voie technologique - ** Voie générale

LES DEUX SÉRIES D'ÉVALUATIONS COMMUNES EN CLASSE DE PREMIÈRE

Série 1 au cours du deuxième trimestre

Voie générale

Histoire géographie
Langue vivante A
Langue vivante B

Voie technologique

Histoire géographie
Langue vivante A
Langue vivante B
Mathématiques

LES DEUX SÉRIES D'ÉVALUATIONS COMMUNES EN CLASSE DE PREMIÈRE

Série 2 au cours du troisième trimestre

Voie générale

Histoire géographie
Langue vivante A
Langue vivante B
Enseignement scientifique
Enseignement de spécialité suivi en 1^{ère}

Voie technologique

Histoire géographie
Langue vivante A
Langue vivante B
Mathématiques
Enseignement de spécialité suivi en 1^{ère}

FOCUS SUR : LES ÉPREUVES ANTICIPÉES DE FRANÇAIS

- Seule épreuve terminale en classe de première
- Changements dans la structure et dans la notation

Epreuve écrite

4 heures, coefficient 5

Voie générale

Un commentaire
OU
Une dissertation

/20

Voie technologique

Un commentaire
OU
Une contraction de texte
Suivie d'un essai

/20

FOCUS SUR : LES ÉPREUVES ANTICIPÉES DE FRANÇAIS

Epreuve orale

En voie générale et en voie technologique :

30 minutes de préparation

puis 20 minutes d'exposé

Coefficient 5

1^{ère} partie de l'épreuve :

Exposé sur un des textes du descriptif

/12
12 minutes

2^{ème} partie de l'épreuve :

- Présentation d'une œuvre choisie par le candidat parmi celles qui ont été étudiées en classe
- Entretien avec l'examineur

/8
8 minutes

CALENDRIER DE LA CLASSE DE PREMIÈRE

1^{er} trimestre

- Novembre 2020 : 1^{ère} semaine de l'orientation

2^{ème} trimestre

- Février 2021 : 2^{ème} semaine de l'orientation
- 1^{ère} série d'évaluations communes
- **Voie générale** : L'élève de première communique lors du conseil de classe l'enseignement de spécialité qu'il ne souhaite pas poursuivre en terminale et qui fera l'objet d'une évaluation commune au 3^{ème} trimestre

3^{ème} trimestre

- 2^{ème} série d'évaluations communes
- Épreuves anticipées de français (oral, écrit)

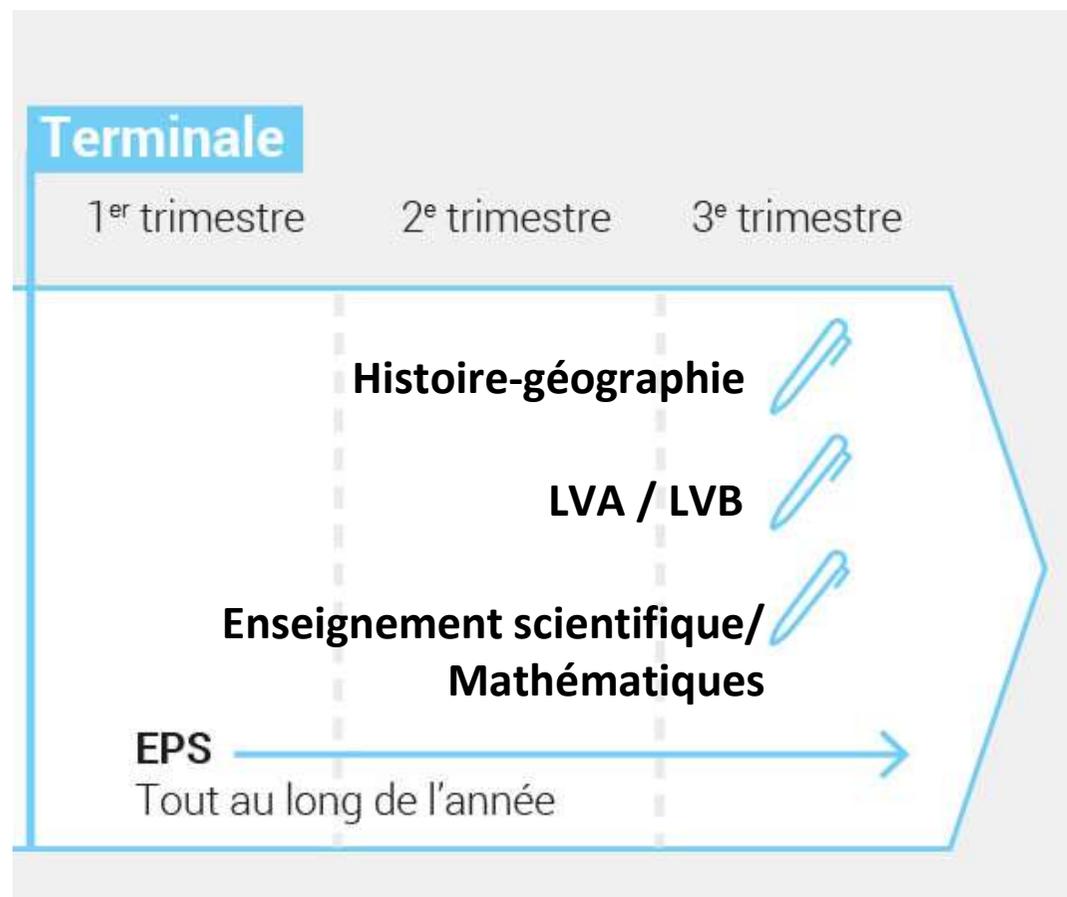
ÉPREUVES FINALES DES ENSEIGNEMENTS DE SPÉCIALITÉ EN CLASSE DE TERMINALE

- Au printemps de l'année de terminale, les élèves passent les épreuves finales des deux enseignements de spécialité qu'ils ont conservés après la première
- Les copies sont corrigées de manière dématérialisée
- Des commissions académiques d'harmonisation se tiennent à la fin de l'année de terminale
- Les notes obtenues aux épreuves de spécialité sont prises en compte dans Parcoursup

⚠ En 2021, les épreuves des enseignements de spécialité se tiendront aux dates prévues, du 15 au 17 mars. Pour garantir que les élèves seront interrogés sur des éléments effectivement étudiés dans le cadre des programmes :

- Toutes les disciplines concernées proposeront deux sujets ou des exercices au choix afin de couvrir l'ensemble des thématiques étudiées ;
- Les attendus pédagogiques de chaque discipline seront communiqués aux élèves ;
- Les correcteurs suivront des grilles d'évaluations précises pour chaque sujet.

CALENDRIER DES ÉVALUATIONS COMMUNES EN CLASSE DE TERMINALE



LA SÉRIE D'ÉVALUATIONS COMMUNES EN CLASSE DE TERMINALE

Série 3 au cours du troisième trimestre

Voie générale

Histoire géographie
Langue vivante A
Langue vivante B
Enseignement scientifique

Voie technologique

Histoire géographie
Langue vivante A
Langue vivante B
Mathématiques

L'ÉPREUVE FINALE DE PHILOSOPHIE EN CLASSE DE TERMINALE

- En juin de l'année de terminale, les élèves de voie générale et de voie technologique passent l'épreuve finale de philosophie

- Trois énoncés de sujet sont proposés au choix du candidat.
 - Deux sujets de dissertation
 - Un sujet d'explication de texte

- Il s'agit d'évaluer l'aptitude du candidat à :
 - Construire une réflexion à partir des connaissances et des savoir-faire acquis en classe;
 - Identifier, poser et formuler un problème lié à une ou à plusieurs notions du programme;
 - Lire avec attention et expliquer avec précision un texte proposé à l'étude;
 - Conduire un raisonnement de manière rigoureuse;
 - Composer avec méthode un travail écrit : poser et formuler un problème, organiser sa réflexion en étapes différenciées, enchaîner logiquement ses idées en établissant une transition entre elles, argumenter sur la base de raisons explicites, proposer et justifier une conclusion.

FOCUS SUR : LE GRAND ORAL

- épreuve en classe de terminale, en juin

Epreuve orale

Adossée à 1 ou 2 enseignement(s) de spécialité
suivi(s) par le candidat

20 minutes de préparation, puis 20 minutes d'oral

Se déroule en 3 temps de 5, 10, et 5 minutes:

- 5 minutes de présentation et réponse à la question
- 10 minutes d'échange avec le jury afin d'approfondir la présentation
- 5 minutes de présentation du projet d'orientation, en lien avec la question

Voie générale

Coefficient 10

Voie technologique

Coefficient 14

DES RESSOURCES À DISPOSITION DES FAMILLES

- Le fascicule d'information « En route vers le baccalauréat 2021 » : Présentation des spécialités, du calendrier, et des nouvelles épreuves du baccalauréat

Nouvelle brochure à venir

- Le site « Quand je passe le bac »



- Une playlist YouTube dédiée :



ANNEXE – LYCÉES AGRICOLES

- L'enseignement de spécialité Biologie-écologie est proposé par les lycées d'enseignement général et technologique agricole (LEGTA) uniquement
- Les enseignements optionnels propres aux lycées d'enseignement général et technologique agricole (LEGTA) sont :
 - En seconde :
 - Enseignement optionnel général :
 - Ecologie-agronomie-territoires-développement durable
 - Enseignements optionnels technologiques :
 - Hippologie et équitation ou autres pratiques sportives
 - Pratiques sociales et culturelles
 - Pratiques professionnelles
 - En cycle terminal de la voie générale :
 - Hippologie et équitation
 - Agronomie-Economie-Territoires
 - Pratiques sociales et culturelles

**POUR L'ÉCOLE
DE LA CONFIANCE**